La Métropole Rouen Normandie, l’Etat, le Département de la Seine Maritime, la Région Normandie et **l'Union Européenne au travers du Fonds Social Européen plus**, souhaitent soutenir, par un dispositif d’accompagnement individualisé, les personnes qui rencontrent des difficultés à trouver directement un emploi.

L’accompagnement dans le PLIE implique l’accord de trois partenaires désignés ci-dessous, après validation de l’éligibilité par la commission d’intégration et de suivi des parcours P.L.I.E. :

**M / Mme s’engage à :**

* mettre tout en œuvre pour améliorer sa situation et trouver un emploi,
* respecter le règlement intérieur lié aux contrats de travail ou aux formations mobilisées pendant son parcours (ponctualité, régularité, comportement),
* faire les démarches administratives pour améliorer sa situation sociale (logement, santé, administratif…) et de recherche d’emploi,
* respecter les rendez-vous fixés,
* signaler à son accompagnateur.rice emploi toutes modifications survenant pendant son parcours,
* permettre l’accompagnement durant les étapes d’emploi et fournir les pièces justifiant de son insertion professionnelle (attestation, contrat de travail, bulletins de salaire…).

##### M / Mme s’engage à assurer l’accompagnement individualisé de M / Mme pendant toutes les étapes de son parcours et à la/le soutenir dans les actions définies avec elle/lui :

* bilan, évaluation, orientation et formation professionnelle,
* mises en situation de travail (missions en intérim, contrats de travail…)
* démarches administratives (logement, santé, vie sociale…),
* démarches de recherche d’emploi (lettre, CV, contact avec les employeurs…)
* intégration dans l’emploi.

**L’équipe opérationnelle du PLIE, représentée par Madame Valérie DESNEIGES, s’engage** **à** coordonner toutes les étapes nécessaires à la réalisation du parcours et à s’assurer de leur bon déroulement.

Cet accompagnement prendra fin lorsque M / Mme aura :

* occupé un emploi pendant une durée d’au moins six mois
* ou, obtenu un diplôme ou un titre reconnu sur le marché du travail et après un accompagnement à la recherche d’emploi de 6 mois
* ou, d’un commun accord, à la demande d’une des deux parties
* ou, en cas de non-respect de l’engagement mutuel

et en tout état de cause à la fin du PLIE prévu à ce jour au 31 décembre 2027.

***Néanmoins, à l’issue de 3 années de parcours, la situation de l’adhérent.e sera réexaminée afin de déterminer la pertinence du maintien de l’accompagnement dans le cadre du PLIE.***

M / Mme déclare avoir pris connaissance des informations la.le concernant et figurant sur la fiche jointe.

Fait à Rouen, le

La Responsable L’accompagnateur.rice emploi L’adhérent.e

du Service Insertion et Emploi

 Valérie DESNEIGES

*NB : Conformément au cadre en vigueur sur la protection des données, vous avez reçu l’information sur l’utilisation des données à caractère personnel mise en œuvre dans le cadre de cette mission de service public.*